



Est ce que l'huissier peut me saisir alors que je perçois le rmi

Par **astrid67**, le **05/10/2009** à **11:20**

Bonjour, j'ai une facture de gaz impayée. Celle-ci est chez l'huissier est-ce qu'il peut m'obliger à payer ?
Je suis au RMI, j'ai un enfant de 4 ans que j'élève seule, des retards de loyer et des factures de laboratoires impayés.
Je suis dans un appartement que j'arrivais à payer tant que je travaillais mais avec le RMI je n'arrive plus à suivre, heureusement je vais bientôt déménager ! mes loyers seront moins élevés et je pourrais régulariser mes factures.
1. Est-ce que l'huissier peut m'obliger à payer ?
2. Est-ce qu'il peut me saisir ?
3. Est-ce que je peux lui demander d'attendre jusqu'au déménagement ?

Par **jeetendra**, le **05/10/2009** à **11:30**

[fluo]FEDERATION CRESUS[/fluo]
7, rue Sedillot BP 8 67064 STRASBOURG
03.90.22.11.34
[fluo]UDAF du Bas-Rhin[/fluo]
19-21 rue du Faubourg National
BP 70062 67067 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 52 89 89
Bonjour, contactez l'une de ses deux Associations, ils vous aideront à trouver une solution à vos difficultés financières, tenez bon, cordialement